

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence

Séance du 7 décembre 2021
Délibération N°118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

FINANCES

Décision Modificative n°4 - BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur l'ensemble des budgets

BUDGET ANNEXE -ACTIVITES COMMERCIALE (B 81891)

Investissement

NATURE	LIBELLE	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTE
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)	2 000.00	
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)		2 000.00

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence	Séance du 7 décembre 2021 Délibération N°118
---	---

Fonctionnement

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT DEPENSES
013	6037	VARIAT.DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	-30 000.00
011	6037	VARIAT.DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	30 000.00

BUDGET PRINCIPAL (B 81800)

Fonctionnement

NATURE	Fonction	LIBELLE	MONTANT DEPENSES
6512	020	Droits utilisation informatique en nuage cloud	5 775.00
6512	833	Droits utilisation informatique en nuage cloud	84.00
6512	322	Droits utilisation informatique en nuage cloud	15 871.00
6288	833	Autres services extérieurs	- 84.00
6288	322	Autres services extérieurs	- 7 920.00
6288	020	Autres services extérieurs	- 1 440.00
6156	020	Maintenance	- 3 520.00
6156	322	Maintenance	- 7 951.00
6188	020	Autres frais divers	- 815.00

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 7 décembre 2021
A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence Délibération N°118

Investissement :

OPERATION	NATURE	FONCTION	LIBELLE	dépenses	recettes
2391 Travaux sur la grande passerelle					
	21318	833	construction	0.80	
	2183	833	matériel informatique	-0.80	
Sous total				0	0
	2051	322	concessions et droits similaires	1 600.00	
	2184	020	mobilier	- 1 600.00	
Sous total				0	0
1422 travaux leyre suite crue					
	1328	831	Autres		5 928,00
229 Etude nappe					
	1318	831	Autres		7 115,00
	1328	831	Autres		11 649,00
	1322	831	Région		8 413,00
	021		Virement de la section de fonctionnement		-33 105.00
			TOTAL	0	0

NATURE	Fonction	LIBELLE	MONTANT DEPENSES	Montant des recettes
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 33 105.00	
7478	831	Autres organismes		- 21 705.00
7478	833	Autres organismes		- 11 400.00

Par ailleurs, il est proposé au comité syndical d'intégrer dans le budget principal du parc, une partie de l'excédent du budget annexe « activités commerciales »

Budget annexe « activités commerciales » B818-91

_NATURE	LIBELLE	MONTANT DEPENSES
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	+ 25 000.00
601	Achat stocké matière première	-10 000.00
607	Achat de marchandise	-10 000.00
6411	Salaire	-3 400.00
6415	Supplément familial	- 250.00
6451	Cotisations urssaf	- 1 200.00
6453	Cotisation caisses retraite	- 80.00
6454	Cotisations ASSEDIC	- 70.00

BUDGET PRINCIPAL (B 81800)

NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT RECETTES	MONTANT DES DEPENSES
7551	020	Excédent du budget annexe	+ 25 000.00	
6288	95	Frais divers		+ 25 000.00

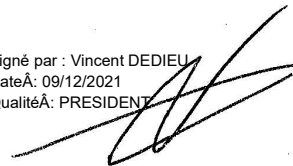
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative, pour l'ensemble des budgets
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
Date À: 09/12/2021
Qualité À: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte